

# LOIS CONTRE LA PRESSE.

---

Ces lois, armes de rebut, qui ont blessé tous ceux qui ont voulu s'en servir, ont été jugées sévèrement par les partis. Les journaux amis de l'Ordre les proclament nuisibles ; ceux de l'opposition, émoussées et impuissantes. Nous partageons cette dernière opinion ; aussi, serions-nous disposé à les laisser marcher en trébuchant vers une discussion qui doit les tuer, ou plutôt qui doit prouver qu'elles sont déjà mortes, si leur origine n'avait quelque chose d'anormal et de honteux. Mais les influences qui ont présidé à leur naissance leur font une place à part parmi les nombreuses lois dues aux mauvaises inspirations des gouvernements.

Chose remarquable ! et qui indique bien la pauvreté intellectuelle et morale, l'insuffisance des hommes qui gouvernent aujourd'hui la France, cette loi a été faite dans une réunion des chefs du grand parti de l'Ordre, solennellement convoqués par le Pouvoir exécutif, et préalablement invités à prendre, comme ministres, la direction des affaires publiques. On leur offre un ministère : ils offrent un conseil. Ils indiquent un système : ils se refusent à le réaliser. Ils dictent une loi : ils en repoussent la responsabilité effective ; ils se soustraient à l'accomplissement d'un devoir public.

Il nous est impossible de ne pas voir, dans ces faits, quelque chose d'irrégulier et de contraire aux exigences et aux conditions des gouvernements parlementaires. Ce spectacle a aussi son côté triste ; car on est obligé de reconnaître, dans ces misérables menées, l'amoindrissement des hommes qui gouvernent et de ceux qu'ils prennent pour conseillers. Quand la majorité de la Chambre soutenait des ministres de talent, comme Dufaure ou Odilon-Barrot, le Président changeait son ministère. Aujourd'hui, entouré d'hommes insuffisants, il offre des portefeuilles à la majorité, et, par malheur, elle les refuse ;